

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE LHUIS

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2018 – 20 h 30

L'an deux mil dix-huit, le 19 octobre à vingt heures et trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la présidence de Simon ALBERT, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 13 octobre 2018.

ETAIENT PRESENTS : Simon ALBERT - Noël CATHELIN - Christophe DEGLISE - Jocelyne DESCOLLONGES – Emmanuel GINET - Melvyn GIRAULT - Frédéric GIROUD - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

EXCUSES : Laurent BORDEL → procuration à Bernard VIVIER
Nathalie BURFIN

Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.

I – VALIDATION COMPTE RENDU

Les conseillers, à l'unanimité, valident le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2018.

Monsieur le Maire précise qu'il a été omis de mentionner dans le compte-rendu :

- la lecture du courrier adressé, par le Président de la Société de Chasse l'Echo de Roche Corbière, à Monsieur

le Préfet, suite à l'ouverture de la chasse le 9 septembre 2018.

- l'intervention de M.GIRAULT Melvyn portant sur une réflexion :

- d'aménager un plateau multisports, pour adolescents, à l'ancienne école de la gare
- d'apposer sur le bâtiment des associations à l'ancienne gare une pancarte d'information

II – FINANCES COMMUNALES

1° Admissions en non-valeur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur

- 15045.85 € pour le budget principal
- 2274.69 € pour le budget eau
- 2242.85 € pour le budget assainissement.

Ces produits correspondent à des factures non recouvrées par le Trésor Public de 1983 à 2018, les débiteurs étant insolvables (décès, déménagement ...)

2° Analyse exécution des budgets

Les conseillers n'émettent pas de remarque quant à l'évolution des budgets qui sont conformes aux prévisions.

III – AFFAIRES SCOLAIRES

1° Modification arrêts de bus

La Direction des Transports du Département est favorable à un regroupement des arrêts de bus « Lhuis-village » place de la gare.

Réalisation, avec ses différents aspects, à étudier.

2° Abri-bus

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de parents résidant au Carre demandant l'installation d'un abri-bus pour leur hameau.

Installation, avec ses différents aspects, à étudier.

IV – RESSOURCES HUMAINES

1° Modification emplois permanents

Monsieur le Maire explique qu'actuellement un emploi de secrétaire de mairie est occupé par une agente (20h/s), également employée au SIVOM (4h/s).

La charge de travail à la mairie étant importante et celle du SIVOM fluctuante, Monsieur le Maire propose que la commune de Lhuis emploie l'agente 24h/s et que les heures effectuées pour le SIVOM soient refacturées sur la base d'une convention à établir entre la commune et le SIVOM RCP.

Le Conseil municipal, après délibération, décide, aux conditions énoncées, de créer l'emploi permanent de secrétaire de mairie pour 24 h/semaine, à compter du 1^{er} janvier 2019.

2° Modification régime indemnitaire pour les agents de la collectivité

Monsieur le Maire

- rappelle que la commune a, en 2017, mis en place le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP),
- Propose, afin d'apporter plus de souplesse dans le versement de l'indemnité, de modifier les montants de référence pour les trois groupes d'agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les montants annuels maximum de référence.

V – URBANISME

1° POS-PLU

Les comptes rendus des réunions de travail du 13 septembre et du 18 octobre 2018 consacrées à la suite du travail sur le règlement écrit, du PLU en révision, ont été communiqués aux conseillers et commentés.

La réunion du 13/09 portait sur l'écriture du règlement des zones N et UX – Celle du 18/10 avec la présence du cabinet Ecotope Faune Flore, portait sur l'évaluation environnementale.

Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.

2° Réunion publique

La 2^{ème} réunion publique, portant sur la révision du POS/PLU, s'est déroulée le 5 octobre 2018 à la salle polyvalente avec la participation de l'Urbaniste en charge de cette mission.

Il a été rappelé que les réunions publiques ont comme objectif de faire participer les habitants à la réflexion globale d'urbanisme de leur commune.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) avec ses grandes orientations, a été présenté et très largement commenté.

Une séquence « échanges-discussions » a permis d'apporter des réponses aux questions posées par les personnes présentes.

Les comptes rendus des 2 réunions publiques seront mis sur le site de la mairie.

3° Points sur dossiers en cours

Deux permis de construire ont été accordés.

VI – VOIRIE – RESEAUX

1° Travaux réalisés

- Projet traversée du bourg

Monsieur le Maire communique aux conseillers les comptes rendus des diverses réunions avec l'Agence Départementale d'Ingénierie (pour les aspects voirie) et avec le Cabinet NICOT (aspects eaux, assainissement).

Les scénarios (3) proposés par le cabinet pour la gestion des eaux pluviales sur le périmètre du projet avec les chiffrages des coûts, interpellent (entre 312 k€ et 470 k€) et pourraient amener la municipalité à devoir reconsidérer ce projet.

Il sera demandé au cabinet NICOT de retravailler sur d'autres alternatives pour gérer les insuffisances hydrauliques au niveau du bourg.

- Réseau eau potable

Des travaux et essais de maillage pour la distribution, le renforcement de la défense incendie, sont programmés semaine 43.

- Contrôle réseau assainissement

Les tests à la fumée ont été réalisés. Les résultats seront communiqués ultérieurement. Ces tests ont pour but de détecter d'éventuels branchements / déversements (non autorisés) d'eau pluviale sur le réseau d'assainissement.

- Eaux parasites à Saint Martin

Une concertation entre élus, agents et habitants du secteur a permis de « comprendre » comment était constitué ce vieux réseau d'eau provenant des captages de sources. Les travaux pour essayer de réparer ces conduits, et surtout le revêtement routier, dégradé, seront à envisager au printemps 2019.

VII – BATIMENTS - TERRAINS COMMUNAUX

1° Toiture Eglise

Les travaux de réfection du toit de l'Église ont été menés à terme. Des habitants ont exprimé leur satisfaction concernant le rendu des travaux.

2° Travaux sur bâtiments

Des travaux de contrôle des toitures, de démoussage, de réparation de chenaux, de réparation de fenêtres de toit, ont été réalisés par l'entreprise de charpente.

3° Aire de jeux attenante à la place

L'installation des équipements est prévue semaine 46.

4° Anciens jeux école de la gare

Les employés communaux vont procéder au démontage des anciens jeux hors d'usage.

5° Rénovation four de St Martin

Des habitants / utilisateurs du four de Saint-Martin ont signalé la forte dégradation de ce patrimoine communal, et souhaiteraient qu'il soit réhabilité. Avec le référent communal, investi dans ce dossier, il sera monté un dossier pour déterminer l'ampleur des travaux à réaliser et en évaluer le coût. Un dossier de demande de subvention, au titre des projets à intérêt touristique sera à constituer et à soumettre à l'OT PBPA (Office de Tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain) rattaché à la CCPA, pour examen courant septembre 2019.

Les travaux pourront être entrepris en 2019, après obtention de la subvention sollicitée.

6° Cimetière

- Caveaux

Suite à la reprise des concessions, deux caveaux ont été conservés. Afin de pouvoir les proposer, lors de la réservation de concession, il convient d'en fixer le tarif.

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif à

- 1000 € pour le caveau 3 places
- 1500 € pour le caveau 6 places

- Plusieurs personnes ont fait part au Maire du bon entretien du cimetière. Ces remarques de satisfaction ont été relayées aux agents et à l'adjointe au maire en charge de l'entretien de ces lieux.

Avenant au règlement

Les conseillers entérinent l'avenant n°6 à inclure dans le règlement du cimetière concernant l'entretien et la délimitation de la concession après réservation.

Il convient de préciser :

la pose d'une dalle cimentée est obligatoire dès la réservation :

- soit à la charge du réservataire, sous les conditions définies
- soit les travaux sont réalisés par la commune moyennant un coût de 300 €

Travaux divers

- Pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, l'entrée par le portillon actuel sera aménagée.
- Le bac au sol aménagé sur la plateforme vers l'entrée principale du cimetière, pour recevoir les déchets verts (fleurs fanées) provenant exclusivement du cimetière, est régulièrement rempli par des déchets divers déversés par des habitants indéclicats. Actes d'incivilité caractérisés. Cette situation ne pouvant perdurer, le bac au sol sera démonté et la plateforme réaménagée.

VIII – CCPA

1° RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données personnelles)

Le conseil municipal approuve le principe d'une mise à disposition d'un agent de la CCPA en tant que Délégué à la Protection des Données, DPD, pour la commune de Lhuis.

2° Transfert des compétences eau et assainissement à l'intercommunalité (CCPA)

Le conseil aura à délibérer, prochainement, sur les dates de mise en œuvre souhaitées (2020 ou 2026)

3° Syndicat Rivière Ain Aval et de ses affluents (SR3A)

Le Conseil Municipal désigne E.GINET comme référent de la commune au Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses affluents.

4° Signalétique touristique

Des panneaux « Eglise 12^{ème} siècle » seront installés aux carrefours directionnels de la commune (RD19 / RD79). Une demande sera adressée à la CCPA pour étudier également l'implantation en 2 autres carrefours.

5° Divers

La CCPA porte l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Une brochure d'information est à la disposition des propriétaires occupants ou bailleurs qui souhaitent améliorer l'habitabilité et la performance énergétique de leur logement.

Contacts :

- Urbanis : 04.82.91.85.03

- [www.clicrdv.com /urbanis-Lyon](http://www.clicrdv.com/urbanis-Lyon)

IX – GESTION DES AFFAIRES COURANTES

1° SPANC

Le Conseil Municipal décide de confier, moyennant convention, au Cabinet NICOT le contrôle :

- du fonctionnement des installations d'assainissement autonome existantes dans le cas d'une vente
- de la mise en œuvre de toutes les nouvelles installations d'assainissement autonome.

2° Plan communal de Sauvegarde

La commune a reçu une relance de la Sous-préfecture pour la finalisation du dossier.

3° SIG (Système d'Information Géographique)

Monsieur le Maire et les élus sollicités pour concertation rendent compte de la réunion SIG à laquelle participaient les 2 secrétaires.

4° Cérémonie 11 novembre

La cérémonie se déroulera selon le même rituel que les années précédentes :

⇒ 11h15 : Rassemblement Place de la Gare

⇒ 11h30 : Cérémonie au monument aux morts

⇒ 12h00 : Salle polyvalente : vin d'honneur et ouverture de l'exposition

5° Exposition 14-18

L'exposition, préparée par des élus et bénévoles, se tiendra à la salle polyvalente du 11 au 18 novembre de 14h à 17 h.

En parallèle, sera organisée une mini exposition « l'Ecole Ménagère de la Gare » de 1961 à 1970. Les personnes qui se souviennent de cette époque pourront y retrouver des documents et des photos des personnes ayant fréquentées ces lieux.

6° Repas Seniors

Il aura lieu le 30 novembre à 12h à la salle polyvalente.

Des invitations, avec certaines dispositions particulières, ont été adressées aux personnes concernées.

7° Arrêté du Préfet

En date du 4 octobre les services de la préfecture ont transmis en mairie un arrêté préfectoral plaçant en situation de crise les bassins de gestion « eaux superficielles » du Bugey.

Arrêté préfectoral consultable en mairie et sur le portail de la préfecture : www.gouv.ain.fr

8° Gendarmerie

Une action est menée par la Gendarmerie pour faire enlever les voitures ventouses garées, au centre du bourg, sur la route départementale.

X - DIVERS

1° Echo de fin d'année

La date limite du retour des articles est fixée au 10 novembre 2018.

2° demande de subvention

Le Conseil Municipal décide d'accorder à l'association des jeunes sapeurs-pompiers des bords du Rhône, sur cette fin d'exercice, une subvention exceptionnelle 300€. La demande sera à réétudier lors de l'établissement du budget 2019.

3° Les dangers du monoxyde de carbone

L'ARS 01 communique sur les dangers liés au monoxyde de carbone.

Un livret est consultable en mairie ou sur le site : <http://inpes.santepubliquefrance.fr>

4° Fermeture de l'agence du Crédit Agricole de Serrières-de-Briord

Le conseil municipal, prenant note de la fermeture prochaine de cette agence exprime sa totale désapprobation quant à cette fermeture et à la disparition d'un service de proximité sur notre territoire rural.

5° Remerciements

La Chorale du Canton de Lhuis, Forestiers du Monde, remercient la commune pour les subventions versées en 2018.

Séance levée à 23h30

Compte-rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.